

Sorl'Info

Bulletin municipal
de Saint-Sorlin de Morestel
Septembre 2021

Chers Saint-Sorlinois, Chères Saint-Sorlinoises,

Septembre, pour la plupart d'entre nous, rime avec rentrée scolaire.

L'école est la clé qui ouvre à nos enfants la porte de leur avenir. Les chiffres ont parlé : plus de 2 millions de français sont frappés d'illettrisme...

Sachons motiver nos enfants afin qu'ils intègrent l'idée que c'est dès la maternelle qu'ils se préparent à devenir des adultes responsables et respectueux de la société qu'ils auront à construire demain.

À Saint-Sorlin, nous hébergeons l'école maternelle du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Saint-Sorlin et Vasselin, nommée École Maryse Budin, construite en 2014. C'est une école moderne, qui, avec du matériel actuel et varié, permet aux enfants de s'approprier plaisamment les bases du savoir. Elle a été financée par des subventions et un emprunt de 600 000 euros, dont il nous reste à rembourser 420 000 euros jusqu'en 2037. Nous estimons qu'il est normal de vous rendre compte de ce qui se vit dans cette école ; c'est pourquoi vous retrouverez désormais régulièrement une rubrique la concernant dans votre Sorl'Info.

Nous souhaitons à tous nos petits écoliers, accompagnés d'une équipe pédagogique très impliquée, un plein épanouissement au sein de notre école, et d'en garder d'agréables souvenirs.

Nicole Genin

Les conseillers municipaux ont voté à l'unanimité plusieurs délibérations :

- ENS : Validation de la notice de gestion 2021 – 2030 et des actions d'entretien à mener sur l'ENS (Espace Naturel Sensible) de Valencey en 2021. Du fait de la crise sanitaire, le programme initial 2020-2029 n'a pas pu être validé par le Département et a été décalé d'une année. Le vote de cette délibération permettra à la commune d'obtenir des subventions à hauteur de 94 % des travaux à réaliser.
- Autorisation au maire de signer une convention entre l'Inspection Académique de l'Isère et la Commune : notre demande de subvention « socle numérique dans les écoles élémentaires » a reçu un avis favorable de l'Inspection Académique de l'Isère. Ce projet de 3700 euros subventionné à 70 % permettra l'achat de 5 tablettes numériques, d'un vidéo projecteur interactif, et d'applications numériques éducatives.
- Décision modificative du budget communal 2021, des anomalies d'affectation de lignes comptables se devant d'être rectifiées par un jeu d'écriture.
- Révision du tarif du contrat d'assurance multirisques de la commune : Un inventaire et une mise à jour des éléments assurés a été faite. Il en résulte une légère augmentation qui porte la cotisation annuelle à 4863 euros au lieu de 4600 euros en 2020.
- Révision des tarifs et de la durée d'usage des concessions funéraires. Suite au coût engendré par les travaux de reprise des concessions abandonnées, il convient de réactualiser les tarifs. La durée des concessions est volontairement réduite à 15 ans, afin d'en faciliter le suivi administratif. Le règlement du cimetière est désormais consultable sur le panneau d'affichage du cimetière, à la mairie et sur le site internet de la commune.

Une version plus détaillée du compte rendu de ce conseil municipal est affichée sous le préau de la Place du 8 mai 1945.

Tombe 2 m2	250 €
Tombe 4m2	500 €
Cavurne	250 €
Case columbarium	350 €



Les membres de **Saint Sorlin en Fête** se réuniront le vendredi 17 septembre 2021 pour faire le point sur les projets de manifestations de fin d'année.

- Il sera question de la préparation du deuxième **marché de producteurs**. Devant le succès remporté lors de la première édition, il a été décidé de le reconduire.



Marché de Producteurs

Samedi 2 octobre 2021
de 8h00 à 13h00
dans la cour de l'ancienne école.

- De plus, un après-midi de contes italiens aura lieu à la salle Diamantèle de Vézeronce-Curtin le dimanche 17 octobre 2021 à partir de 16h00.

Cette manifestation a déjà été programmée à la salle de la mairie de Saint Sorlin en 2019. Elle avait eu un tel succès que nous avons dû refuser des spectateurs !

Nous espérons vous voir très nombreux lors de ces deux manifestations. D'autres événements festifs sont programmés pour cette fin d'année. Nous ne manquerons pas de vous en informer. L'assemblée générale de Saint Sorlin en Fête aura lieu le vendredi 15 octobre 2021 à 20h30 à la salle de la mairie. Bien sûr, pour ces rendez-vous, les mesures sanitaires seront indispensables.

Gilles Patricot, président de Saint-Sorlin en fête

Envie de faire du Yoga ? L'association «YOGA À SAINT SORLIN DE MORESTEL», créée en 2020 dans notre village, vous propose des cours de yoga dans une salle de l'école de Saint-Sorlin de Morestel.

Nous proposons un cours hebdomadaire : Mardi soir de 18h45 à 20h00. Les cours reprendront le 5 octobre 2021. En tout, il y aura 32 cours sur l'année. Ces cours (mixtes) peuvent convenir à des personnes de tout âge.

Contact : **Claudia Bingel Cannel au 06 36 49 10 54** pour plus de renseignements et/ou pour réserver votre place.



Le club Diamant . La reprise se fait en douceur. La décision a été prise de faire les premières retrouvailles au restaurant le midi du mercredi 15 septembre 2021. Un premier pas qui encourage à de nouvelles perspectives pour les mois à venir.

Nicole Gleize, présidente du Club Diamant

Sorlin Gym est une association qui vous propose chaque mercredi de 20 h 15 à 21 h 15, une séance de sport complète (cardio, renforcement musculaire, stretching, step, LIA) dispensés par une coach diplômée.

Tarif : 45 € le trimestre Lieu : salle de motricité de l'école. Pass-sanitaire obligatoire. Venez découvrir le cours et faire une séance d'essai gratuite !

Pour tout renseignement, contact : **Maryse Locatelli au 06 46 70 85 36.**



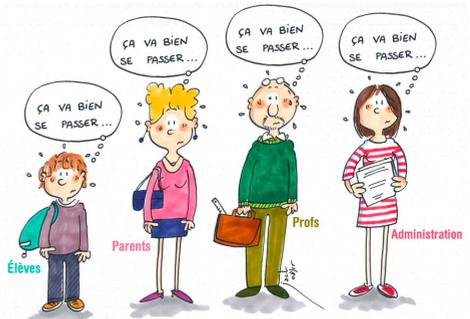
DEPUIS L'ÉCOLE

Excellente rentrée à tous !

Comme dans tous les villages français, les petits écoliers ont repris le chemin de l'école. Rentrée un peu particulière entre normes sanitaires Covid et recommandations Vigipirate.

Dès 7 h 15, Doriane Quattrociochi et Emilie Verley ouvraient les portes de la garderie. Un peu plus tard, quelques enfants arrivaient en car, accompagnés de Maureen Locatelli.

Dès 8 h 40, les plus grands (Grande section de maternelle et CP) ont été pris en charge au portail de l'école par leur maîtresse, également Directrice de l'école Maryse Budin, Céline Gaillard, soit 20 enfants. Les « Moyennes Section » (11 enfants) étaient quant à eux accueillis par Emilyne Marino. À 8 h 50, les 17 enfants de Petite Section arrivaient pour leur première rentrée scolaire avec leurs jolis cartables flambants neufs. Moment toujours émouvant pour les parents également. Pour ce premier jour, l'un des parents pouvait accompagner le nouvel élève à l'intérieur de l'école, jusqu'à la porte de la classe. Même si la séparation fut parfois un peu difficile, la gentillesse de Maureen (ATSEM dans la classe des petits) et de Doriane (habituellement ATSEM dans la classe des grands mais détachée en renfort pour l'occasion) a bien vite soulagé toutes les angoisses.



Le cœur du village s'est soudainement trouvé égayé au rythme des joyeux piailllements lors des récréations. Puis à l'heure du repas, de bonnes odeurs émanent de la cuisine où Brigitte Genevrier réchauffe les bons petits plats préparés par le traiteur Guillaud de La Côte Saint André. Deux services sont organisés, encadrés à tour de rôle par Laurana Guillien pour les plus petits et Emilie Verley pour les plus grands. Pendant qu'un groupe mange, l'autre joue dans la cour sous la surveillance de l'employée municipale déléguée à ce groupe.

À 16 h 20 quelques uns rejoignent leur domicile en car. C'est Doriane qui les accompagne ; d'autres se blottissent à nouveau dans les bras de leurs parents devant le portail de l'école. Pendant ce temps, Maureen et Laurana rouvrent les portes de la garderie. Celle-ci est active jusqu'à 18 h 30. Après une journée bien remplie, les portes de l'école se referment. Elles se rouvriront le lendemain de bonne heure avec l'arrivée de l'entreprise de nettoyage Billaud de Corbelin.

L'équipe municipale remercie chacun et chacune de son implication dans la vie de l'école et souhaite à tous une très belle année scolaire !

Prenons soin de vous

La fin de l'année approche et comme nous vous l'avions annoncé lors du dépôt de vos données personnelles pour 2021, pour toutes les personnes de plus de 70 ans, une mise à jour des fiches est à revoir et à renouveler. Comme nous vous l'avions écrit dans le Sorl'Info de juin dernier, le processus de traitement de vos données personnelles est soumis aux normes RGPD (Règlement Général de Protection des Données).



Avec votre accord, et uniquement avec votre accord vos données (nom, adresse, téléphone, adresse mail, date de naissance, personne à alerter en cas d'urgence) doivent être revues chaque année, afin de mieux les protéger. Il s'agit d'une démarche volontaire de votre part. Par conséquent, si vous désirez adhérer à ce service, vous acceptez d'être contacté par la commune lors des différents plans d'alerte et de sécurité émanant de la Préfecture (épidémie, canicule..). Vous bénéficierez également de tous les avantages liés à la commune (cadeau de fin d'année par exemple). **Il vous suffit de vous rendre à la mairie aux heures d'ouverture avant le 10 octobre impérativement, pour remplir et signer le document prévu à cet effet.**

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, merci de le signaler en mairie au 04 74 80 12 31, en laissant vos coordonnées pour être contacté. Quelqu'un prendra un rendez-vous avec vous, afin de vous rendre visite à domicile et vous aider à remplir et signer ce document.



La commission jeunesse, aidée de St Sorlin en Fête et Yoga à St Sorlin est heureuse de vous présenter cette première édition de

« Saint-Sorlin en roues libres » !

Cette manifestation est plus particulièrement adressée aux jeunes de Saint-Sorlin ou d'ailleurs, mais les adultes se sentant le cœur encore jeune sont les bienvenus.

Cette animation se déroulera sur les Chemin de la Croix, Chemin des Rigolettes, Chemin de Grand Vent. Nous sommes bien conscients que les riverains seront gênés par cette manifestation, mais pourront cependant, en roulant au pas, circuler. Nous avons volontairement pris la décision de ne pas prendre un arrêté d'interdiction de circulation. Nous recommandons aux riverains d'éviter de stationner le long du circuit ce jour là entre 14 et 18 heures, et vous remercions de votre

compréhension. Les jeunes et familles de ce quartier seront privilégiés pour profiter de cette manifestation en prenant toutefois la précaution de s'inscrire.

À noter que les jeunes sont conviés à venir le 2 octobre à 10 h à la mairie pour fabriquer les panneaux indicateurs et préparer les friandises. Bien entendu l'ensemble se déroulera dans le respect des règles sanitaires en vigueur à ce moment là.

Pierre-Yves Durand, Responsable Commission Jeunesse

En famille...
Entre amis...

SAINT-SORLIN

EN

ROUES LIBRES

PARCOURS SÉCURISÉ « MODES DOUX* »

DIMANCHE 3 OCTOBRE 14h30-17h00

SAINT-SORLIN DE MORESTEL LA FRETTE - 45°37'32.3"N 5°28'15.6"E

Inscription obligatoire: saintsorlinjeunesse@orange.fr

BUVETTE – FRIANDISES

* Roller, trottinette, skate, draisienn

Commission Jeunesse et Saint-Sorlin en Fête



P DÉPART

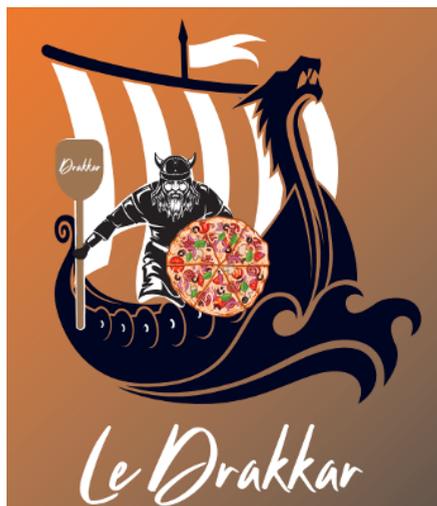
Parking, buvette, accueil, départ-arrivée

-  Bénévole assurant signalisation, prévention voitures, indications du circuit
-  Bénévole assurant respect des parkings
-  Bénévole assurant accueil des participants
-  Bénévole assurant la buvette
-  Sens du circuit proposé

NOUVEAU ! Camion Pizza Le Drakkar

Tous les mardis soir, sur la place de la mairie :

Le Drakkar vous propose
des pizzas et autres suggestions
de 17 h à 21 h 30 (dernière commande)
06.61.02.30.12



Élagage

L'élagage dans tout le village va être effectué en octobre.

C'est l'occasion de vous rappeler quelques règles en matière d'entretien des plantations volontaires dans les propriétés privées.

Entre particuliers, la loi stipule que seul le propriétaire des plantations peut et a obligation de tailler sa végétation débordant chez son voisin.

En ce qui concerne la voie publique, les plantations ne doivent pas troubler la sécurité et la commodité du passage. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite de la voirie et ne pas excéder 2 mètres de haut. Il faut également veiller à ne pas entraver les fils électriques ou de

téléphone. Ceci est de la responsabilité des riverains et non de la commune. Il n'est pas non plus autorisé de faire des plantations à l'extérieur de vos propriétés, le long du chemin. Par conséquent, nous vous remercions de bien vouloir vérifier vos végétaux et de procéder à l'élagage de ceux-ci en bonne et due forme.



Pour information, l'entreprise Gaëtan Patricot procédera à l'entretien d'élagage revenant à la commune, courant octobre. Aussi, si vous ne pouvez procéder vous-mêmes à l'entretien règlementaire de vos plantations, vous pouvez lui demander de le faire, à vos frais bien entendu. Il suffit soit de le contacter directement ou bien d'appeler la mairie qui lui transmettra votre demande.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Une solution de taille ! Vous venez de tailler votre haie ou d'élaguer un arbre ?

Le SICTOM vous propose d'emprunter un de ses broyeurs à branchages : taille de thuyas, lauriers, résineux, fruitiers, arbustes feuillus variés, rosiers, ...

Une solution 100% avantageuse...

- Prêt gratuit du broyeur
- Réduction, voir suppression des trajets en déchèterie
- Constitution d'une réserve de copeaux pour vos prochains paillages.
- Réduction de la pollution émise par les feux de branchage car le brûlage à l'air libre pollue, d'autant que brûler ses végétaux est passible d'une amende de 450€ (article 131-13 du code pénal)...

Pour les formalités d'usage, veuillez vous renseigner auprès du Sictom au 04 74 80 10 14

Mémo - Ramassage ordures ménagères :
À partir du 13 septembre,
passage tôt les lundis matin,
une semaine sur deux (semaines impaires)

Nettoyage d'automne

Le récent passage de broyage des bords de route par le Département facilitera la tâche. La propreté du village étant l'affaire de tous, nous vous attendons nombreux sur la Place de la Mairie, équipés de bonnes chaussures, de gants et de gilets fluorescents.

Un GRAND merci d'avance pour votre participation !

Le grand nettoyage
des bords de routes du village
est prévu
le samedi 18 septembre 2021
de 9h à 12h max.

Mise à disposition d'un container poubelle

Le Sictom ne ramassant aucun sac déposé hors des poubelles normalisées et le bac de la mairie sous le préau, n'étant pas un bac « public », la commune de Saint-Sorlin a fait l'acquisition d'un grand container poubelle qui est à la disposition gratuite des habitants de la commune (Ce service est réservé aux particuliers).



Lors de vos fêtes familiales, vous pouvez réserver ce contenant, en prenant la précaution de le faire deux semaines avant la date souhaitée. La signature d'une convention et le dépôt d'un chèque de caution sera demandé lors de l'emprunt.

Promeneurs, chasseurs, partageons la nature et apprenons à vivre ensemble !

Septembre, les derniers beaux jours et l'envie de profiter des belles couleurs automnales, des champignons et des premières châtaignes. C'est aussi la période d'ouverture de la chasse. Apprenons à concilier nos sorties bucoliques et la rencontre avec des chasseurs.

L'association Intercommunale de chasse Vasselin – Saint Sorlin regroupe une trentaine de chasseurs sur les 925 hectares de nos deux communes. Sur ce territoire, la chasse individuelle est la plus commune. Mais il y a aussi plusieurs fois par an, principalement le matin, des battues (ou « chasses collectives ») organisées pour réaliser le plan de chasse imposé par le Département pour la régulation du grand gibier (chevreuils, sanglier en ce qui concerne notre territoire). La chasse au petit gibier est ouverte jusqu'au 2 janvier et celle du grand gibier jusqu'au 28 février. La chasse à la bécasse est possible les week-ends de janvier dans les bois de plus de 2 ha.

Lors de l'organisation des chasses collectives, les chasseurs se concentrent sur une partie du terrain et même si les randonneurs ou cyclistes ont libre accès à tout le territoire, la recherche de la sécurité est une constante dans l'esprit des chasseurs.



Afin de promouvoir la sécurité de tous, la Fédération de Chasse de l'Isère a développé une application pour Smartphone permettant de connaître les chasses en cours : **Land Share**. Land Share est une application mobile conçue par la

Fédération des Chasseurs de l'Isère avec l'appui financier du Département de l'Isère et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle vise à informer en temps réel, les autres usagers de la nature des battues en cours. Une première en

France ! Dans les faits, les chasseurs renseignent leurs différentes zones de chasse sur une application interne : Protect Hunt. Le jour J, ils activent la zone de chasse concernée et renvoient l'information sur une seconde application, grand public : Land share. Les usagers de la nature ayant préalablement téléchargé Land share reçoivent une notification à proximité de la zone chassée (800m). Ensuite, libre à eux, d'aller, ou non, à la rencontre des chasseurs.

À Saint-Sorlin, en septembre, la chasse n'est ouverte que le dimanche. A partir du 1^{er} octobre, on pourra rencontrer des chasseurs et leurs chiens les samedis et dimanches, et sans chien les lundis, mercredis et jeudis. Pour toute la saison, la chasse est ouverte à partir de 8h00 le matin et fermée entre 12 et 14 heures. Sur tout le département de l'Isère, la chasse est interdite le vendredi, même si ce jour est férié.

Bonnes et belles promenades, partageons la nature !

**Pour les habitants que la montée d'escaliers de la mairie rebute,
il suffit d'appeler le secrétariat avant de vous déplacer.
Vous serez accueillis avec plaisir
au bureau du rez-de-chaussée de la mairie.**

Place du 8 Mai 38510 St-Sorlin de M.

04 74 80 12 31

secretariatssm@gmail.com

www.saint-sorlin-de-morestel.fr

12

Accueil

Mardi : 8h30/11h30 et 15h/19h

Mercredi : 8h30/11h30

Vendredi : 8h30/12h